BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV è REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 18 / 94 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU PROTOCOLE A/P. 1/7/93 RELATIF A L'AGENCE MONETAIRE DE L'AFFRIQUE DE L'OUEST (AMAO) SIGNE A COTONOU LE 24 JUILLET 1993 .

L 'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/ 92/ ADP du 17 Juin 1992
portant validation du mandat des Députés.

A délibéré en sa séance du 16 Mai 1994
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier le Protocole A/P.1/7/93 relatif à l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) signé à Cotonou le 24 Juillet 1993.

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou , le 16 Mai 1994 .

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE